



Résiliation contrat militaire

Par **Stevenson13500**, le **06/08/2020** à **11:41**

Bonjour,

Je suis militaire engagé, mon premier contrat d'engagement se termine le 1er octobre 2020 mais j'ai signé un deuxième contrat de 3 ans qui prendra effet au 1er octobre 2020. J'aimerais savoir si j'avais un droit de recours possible ?

Merci.

Par **P.Raphanel**, le **06/08/2020** à **19:11**

Bonjour STEVENSON13500,

Pour les militaires sous contrat il est possible de faire une demande de résiliation de contrat. Toutefois, l'armée a le droit de les refuser de façon discrétionnaire.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, vous pouvez aller voir vos supérieurs directement et justifier votre demande (avec une promesse d'embauche par exemple).

Cordialement